

Affaires courantes

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare la motion adoptée.

Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Y a-t-il consentement unanime pour que ce soit plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui à la Chambre des communes, je dépose, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité intitulé *L'Affaire du Heritage Front*.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je sou mets au Parlement, par votre intermédiaire, le rapport final du groupe d'étude sur les instruments économiques et les dissuasifs à l'adoption de saines pratiques pour protéger l'environnement.

* * *

LES RESSOURCES HUMAINES

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé «Position du Canada sur les conventions et recommandations», qui a été adopté lors des 79^e et 80^e sessions de la Conférence internationale du travail à Genève, en juin 1992 et en juin 1993.

Ce rapport sera renvoyé au Comité permanent du développement des ressources humaines.

* * *

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CANARCTIC LIMITÉE

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Compagnie de navigation Canarctic Limitée pour 1993.

• (1110)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 38 pétitions.

* * *

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. George Proud (Hillsborough, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, la quatrième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN concernant la session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, qui a eu lieu à Washington, D.C., du 14 au 18 octobre 1994.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

RESSOURCES NATURELLES

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des ressources naturelles concernant notre étude du secteur minier.

Permettez-moi de remercier celles et ceux qui ont témoigné ou soumis des mémoires au Comité. Leurs interventions ont grandement contribué à l'avancement de nos travaux.

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Madame la Présidente, les députés du Bloc québécois, membres du Comité permanent des ressources naturelles, jugent favorables les recommandations contenues dans le rapport du Comité permanent des ressources naturelles pour le développement minier. Toutefois, le Bloc québécois a jugé pertinent d'inclure une annexe dissidente pour s'assurer que l'application de ces recommandations ne crée pas d'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine des champs de compétence exclusive des provinces, et notamment au niveau des coûteux chevauchements et dédoublements d'interventions des deux paliers de gouvernement.

Enfin, les députés du Bloc québécois veulent que la ministre des Ressources naturelles s'assurent que l'application des mesures fiscales ciblées dans ces recommandations profitent au développement minier et que des mesures de contrôle nécessaires soient mises en place pour éviter toute échappatoire fiscale, et ceci dans l'intérêt du Trésor public et afin de conserver la crédibilité de l'industrie minière.